

ASSEMBLEE NATIONALE

18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 174

présenté par
MM. Balligand, Le Déaut, Habib, Mme Gaillard,
M. Jean-Louis Dumont, Migaud, Bonrepaux, Emmanuelli, Idiart
Terrasse, Claeys, Giacobbi, Bourguignon, Bapt, Dreyfus, Besson
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 13

« Supprimer le 2° du I de cet article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

A un mécanisme d'incitation à l'incorporation de biocarburants corrélaté à l'évolution des prix du pétrole, le Gouvernement propose de substituer un niveau fixe d'incitation (55 euros par hectolitre pour les essences, 45 euros par hectolitre pour le gazole).

Compte tenu de l'élévation très forte et particulièrement rapide des prix du pétrole, ce choix pourrait conduire in fine à priver le mécanisme de toute portée réelle.

Il est donc proposé de supprimer cette disposition.